

AVIS DE REUNIONS PUBLIQUES

Portant sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI)

L'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) se place au stade du diagnostic de territoire.

Dans le cadre de ce projet, vous êtes conviés à participer aux réunions publiques qui se tiendront le

- Mardi 25 avril à 19h, salle des fêtes de DAGLAN
- Mercredi 26 avril à 19h, salle des fêtes de PRATS-DU-PERIGORD

Réalisé par le bureau d'études Go-Pub, cet état des lieux territorial des publicités, enseignes et préenseignes présentes localement, a été mené en 2022. Le RLPi est destiné à réglementer la publicité, les enseignes et pré-enseignes dans un but de protection du cadre de vie et des paysages tout en assurant un équilibre avec le droit à l'expression et à la diffusion d'informations et d'idées.

Vous pourrez poser vos questions, faire part de vos remarques ou simplement vous renseigner sur la problématique publicitaire. Que vous soyez professionnel ou particulier, vous êtes tous concernés par cette thématique. En effet, comme le dit la loi "paysage" de 1995 : "le paysage est le patrimoine commun de la nation".